

ÉTUDE
SUR
L'ORIGINE BAYONNAISE
DE
SAINTE EUROSIE
VIERGE ET MARTYRE
ET
SUR LES BOIENS OU BOIATES

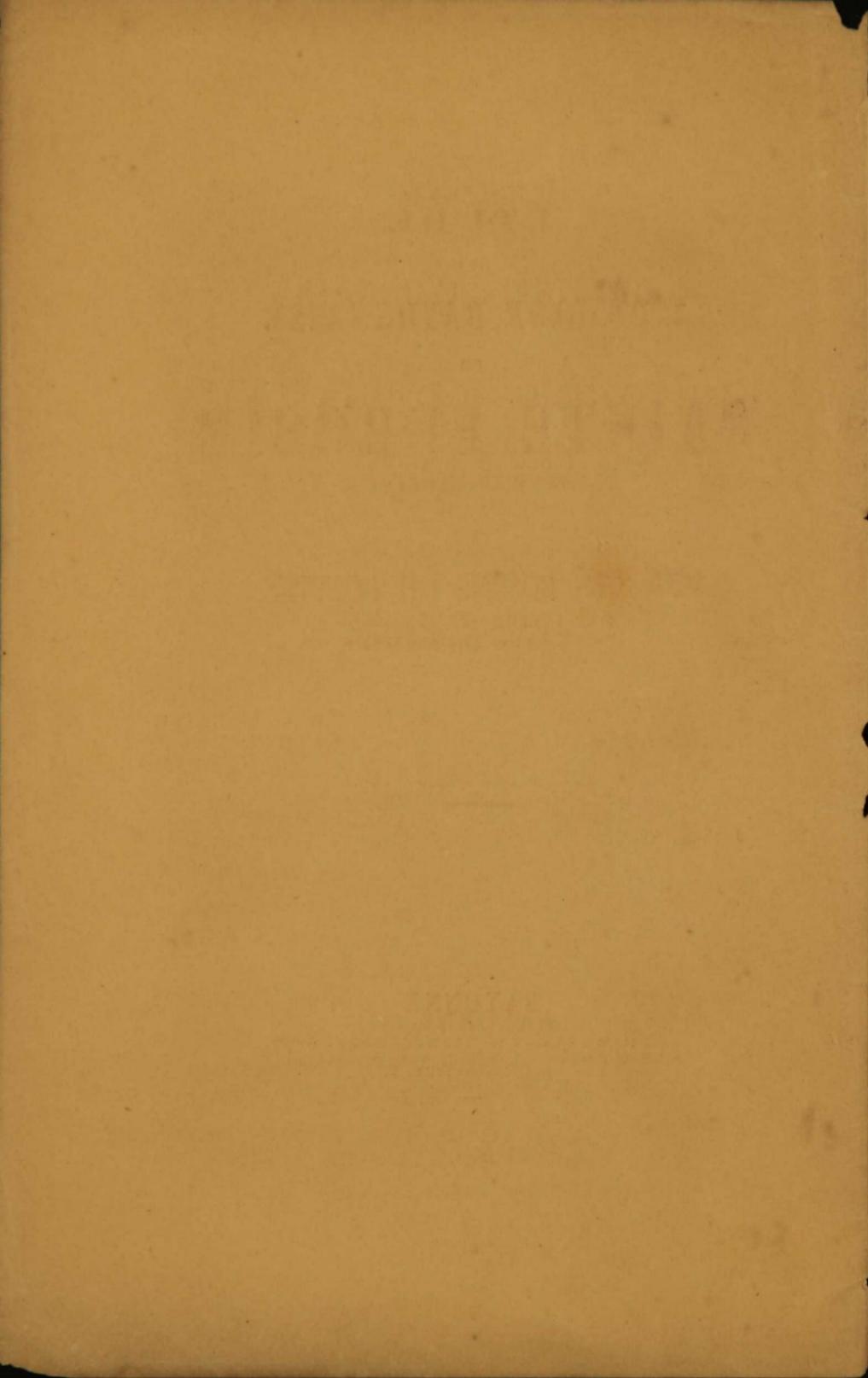
Par l'Abbé INCHAUSPE



BAYONNE

IMPRIMERIE - LIBRAIRIE LASSEUR
rue Orbe - Gambetta, 20

1888



M-32108

AN
20659

R-41708

ÉTUDE
SUR
L'ORIGINE BAYONNAISE
DE
SAINTE EUROSIE
VIERGE ET MARTYRE
ET
SUR LES BOIENS OU BOIATES
Par l'Abbé INCHAUSPE



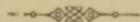
BAYONNE

IMPRIMERIE - LIBRAIRIE LASSEUR
rue Orbe - Gambetta , 20

—
1888

BRITISH LIBRARY
MANUSCRIPT
COLLECTION

ÉTUDE
SUR
L'ORIGINE BAYONNAISE
DE
SAINTE EUROSIE
VIERGE ET MARTYRE
ET
sur les BOIENS ou BOIATES



Sainte Eurosie, vierge et martyre, est honorée comme principale patronne de l'église cathédrale et du diocèse de Jacca, en Espagne.

Elle est en grande vénération dans toute la province d'Aragon; et les annales de cet ancien royaume, écrites par Lanuca, contiennent le récit d'un très grand nombre de miracles et de faveurs merveilleuses attribués à son intercession. Sainte Eurosie est aussi honorée d'un culte particulier dans la Lombardie : la ville de Côme et la province de l'ancienne Insubrie l'ont prise pour patronne en l'année 1661, en reconnaissance des grâces obtenues par son inter-

cession; et tous les ans, le 25 juin, elles célèbrent sa fête avec grande solennité.

Le culte de sainte Eurosie date de l'invention miraculeuse de son corps, vers la fin du onzième siècle, et de la manifestation divine de sa sainteté par les nombreux miracles qu'il plut à Dieu d'opérer en sa faveur. Le lieu où le corps de la sainte fut découvert est près du bourg appelé Yebra, à trois lieues au nord-est de Jacca. On croit et il est très probable que ce fut aussi le lieu de son martyre. Cette découverte du corps saint eut lieu en l'année 1072, douze ans après le concile de Jacca, dont le pieux roi d'Aragon, don Ramire, provoqua la réunion, dans le but de relever le culte religieux et de réformer les mœurs chrétiennes, au milieu des populations des deux versants des Pyrénées, qui commençaient alors à jouir des douceurs de la paix, après avoir vécu les armes à la main pendant trois siècles consécutifs, constamment inquiétées par les excursions des barbares.

Ce concile fut présidé par saint Austinde, archevêque d'Auch; et trois autres évêques de la Gascogne y assistaient : Étienne de Mauléon, évêque d'Oloron; Héraclius, évêque de Bigorre, et Jean, évêque de Lectoure. Après le concile, don Ramire fit bâtir la cathédrale actuelle de Jacca; et ce fut alors qu'il plut à Dieu de révéler le corps de sainte Eurosie, et que l'évêque et le clergé de Jacca en firent la translation solen-

nelle. Les miracles nombreux par lesquels Dieu manifesta le rang élevé que la sainte devait occuper parmi ses élus et le crédit qu'elle avait auprès de lui, portèrent la population et le clergé de Jacca à l'adopter pour patronne.

Son corps se conserve dans l'église cathédrale de cette ville, en un état de préservation merveilleuse, revêtu encore de ses chairs et exhalant une odeur d'une suavité particulière, ainsi que le témoigne don Thomas de Ara, chanoine de l'église de Jacca, par la lettre qu'il nous a écrite le 22 septembre 1885. La tête de la sainte est précieusement gardée dans l'église paroissiale d'Yebra.

L'histoire de la noble fille venant épouser le fils du comte d'Aragon, tombant avec son escorte entre les mains des Sarrasins dès son entrée sur le territoire d'Espagne, et martyrisée par eux en haine de sa foi, était un événement propre à produire une impression profonde dans l'esprit des Aragonais et à rester gravé dans leur mémoire. Les pères le transmirent aux enfants, et ainsi la tradition conserva parmi eux et le nom de la sainte et le nom du pays de sa naissance. Les Espagnols, si jaloux de la gloire de leur nation, lui ont toujours attribué une origine étrangère. Le nom de *Boïenne*, comme indiquant sa nationalité, est demeuré attaché à la mémoire de la sainte comme le nom d'*Eurosie* ou *Orosie*. Elle était, d'après la tradi-

tion, *ex antiquorum relatione*, dit le bréviaire d'Huesca, fille du *roi des Boiens*, que la légende espagnole a confondu à tort avec les *Bohèmes*.

La qualité de *roi* donnée au père de la sainte, comme au père du prince auquel elle était fiancée, n'infirme nullement la valeur de la légende. On donnait facilement à cette époque, surtout en Espagne, le nom de *roi* aux gouverneurs des grandes villes et des principautés. C'est ainsi que les historiens arabes de ces temps, Louis de Marmol, Elmacin et autres, comptent dans la péninsule un grand nombre de rois qui n'étaient que des gouverneurs. — Voilà comment *Munia*, l'épouse de *Froila*, roi des Asturies et fils d'*Alphonse-le-Catholique*, est dite issue de sang *royal*, quoiqu'elle fût simplement la fille d'un chef vascon; *uxorum ex Vasconum regali progénie duxit, Muniam nomine* (Rodéric de Tolède et Luc de Tuy). De même *Urraca*, femme de *Garcia Eneco*, et *Teuda*, femme de *Sanche*, rois de Navarre, sont dites de race *royale*, quoiqu'elles fussent filles des comtes d'Aragon. — C'est dans le même sens, parce que Bayonne constituait une principauté indépendante, que l'historien anglais Thomas Walsingham, en l'année 1239, dit qu'autrefois elle était un royaume. « *Terra Basclorum cui caput est civitas Baionæ et olim regnum fuit in Hypod. Neustriæ*. Le pays des Basques, « dont la capitale est la cité de Bayonne, et qui « était autrefois un royaume. »

Une question beaucoup plus importante, au sujet de sainte Eurosie, est de savoir quel est le vrai lieu de sa naissance, quel est ce peuple de Boïens dont son père était le gouverneur ou roi. Les Aragonais ont cru et ils ont écrit dans leur légende que sainte Eurosie était fille du roi de Bohême dont les habitants sont appelés par les historiens et géographes anciens *Boii*, *Boyes*, *Bojates* et *Boihomi*. (Ce peuple devrait, dit-on, son origine à une colonie de Boïens de la première province lyonnaise qui alla s'établir dans ce pays quatre cents ans avant Jésus-Christ.) — L'opinion des Aragonais est combattue et solidement réfutée par leur compatriote Tamayo de Salazar, le savant auteur du martyrologe d'Espagne.

Et en effet : 1^o Il n'est pas possible d'admettre raisonnablement qu'un prince d'Aragon soit allé chercher une femme dans un pays si éloigné, à une époque où les communications étaient si difficiles et les voyages si périlleux, et où les familles princières elles-même n'avaient pas de moyens de se connaître à de si grandes distances;

2^o Les hagiographes, et même l'ancien breviaire de Jacca, d'après les Bollandistes, rapportent le martyre de sainte Eurosie à la première invasion des Sarrasins, alors que Muza, après avoir défait l'armée de Rodrigue, dernier roi des Goths, soumit à la domination musulmane

tout le midi de l'Espagne et vint ensuite sac-
cager les provinces du nord. C'était au commen-
cement du huitième siècle, en l'an 714, selon les
Bollandistes et la plupart des historiens. Or il
est constant qu'à cette époque la Bohême était
encore plongée dans les ténèbres du paganisme;
ce n'est qu'au neuvième siècle que saint Mé-
thode alla évangéliser ces contrées et qu'il con-
vertit au christianisme Borzivoy, roi ou chef
des Bohèmes, et sa femme Ludmille, qui a mé-
rité d'être honorée comme sainte par l'Église.
Il n'est donc pas possible que le père de sainte
Eurosie fut le chef des Boïens de Bohême, et
que la Bohême soit le lieu de son origine.

Les hagiographes italiens la font naître en
Aquitaine, comme l'hagiographe espagnol Ta-
mayo de Salazar; et ils désignent *Bayonne*
comme étant le lieu de sa naissance. Parmi les
auteurs italiens qui ont soutenu cette opinion,
nous citerons : *Giovani Labus*, l'auteur d'*I Fasti de la Chiesa nella vita di Santi*; — *An-
toine Masinelli* dans la Vie et le Culte de sainte
Eurosie; — le chanoine *Pascal Pazzaglia*, dans
la Vie de la même Sainte publiée en 1871 et
dédiée à Pie IX. Les Bollandistes citent avec
grand éloge *Louis de Tattis*, historien lombard,
qui avait écrit une Vie de sainte Eurosie dans
laquelle il démontrait son origine aquitaine, et
ils regrettent que la mort l'ait empêché de la
publier.

On pense que le culte de sainte Eurosie a été porté en Lombardie par les Espagnols, au temps de Charles-Quint. Ils durent y porter en même temps les traditions sur son martyre et sur son origine; et s'ils la font naître à Bayonne et non en Espagne, ce ne peut être que par respect pour la tradition (*antiquorum relatio*), qui lui donnait pour père le roi ou gouverneur des *Boïens*, et parce qu'à leurs yeux Bayonne était la ville capitale des Boïens ou Boïates (1).

Mais ces hagiographes italiens n'ont-ils pas fait gratuitement cette supposition, fondée sur la vaine analogie de *Boïens* et de *Bayonne*, comme les Aragonais, qui, sur l'analogie de *Boïens* et de *Bohême*, ont fait naître la Sainte en Bohême? Peut-on établir sur des preuves convaincantes et solides que Bayonne était la capitale des Boïens?— Ici se présente la grande question de savoir si Bayonne est la cité désignée dans la *Notice des dignités de l'Empire* et la *Notice des Provinces et des Cités de la Gaule*, sous le nom de *Civitas Boïatium*: question très controversée et que, dans l'intérêt de la cause que nous traitons, nous voulons essayer d'élucider et de résoudre.

Nous ferons observer d'abord que le titre de cité (*civitas*) n'est donné dans la *Notice des di-*

(1) *Boiates* et *Boii* est le même nom; la désinence *ates* en Aquitaine est commune à presque toutes les populations de cette contrée (*Vasates*, *Oscidates*, *Cocosates*, *Sybillates*, *Sociates*, etc.).

gnités de l'Empire et la *Notice des Provinces et des Cités des Gaules*, qu'aux villes épiscopales, qui étaient aussi ordinairement résidences des gouverneurs.

Parmi les géographes et les historiens qui ont soutenu que Bayonne était la *civitas Boïatum* des Notices, nous trouvons de graves autorités : le très savant auteur des *Gesta Francorum* et des *Notitia Galliarum*, Adrien de Valois, dont il est dit qu'il semble avoir vécu dans les temps et les lieux dont il écrit l'histoire ; — Scaliger dans ses *Ausoniana* ; — dom Ruinart, le bénédictin, dans ses Notes sur Grégoire de Tours ; — Nicolas Sanson, dans sa Géographie ancienne et moderne ; — et notre très érudit historien Marca. L'opinion de celui-ci a d'autant plus de poids que, dans son *Histoire du Béarn*, faute d'un examen suffisant et sur la foi d'Oyhenart qu'il copie, il avait écrit que *civitas Boïatum* était La Teste-de-Buch, et que dans sa *Marca Hispanica*, qui fut publiée par Baluze quelques années après sa mort, il se réfute lui-même et il établit que *civitas Boïatum* n'est autre que *Bayonne*. Ce passage est remarquable, et il mérite d'être rapporté en entier :
« *Civitas Boïatum est una ex civitatibus XI quæ in vetustissimis Notitiis recensentur, sub metropoli Elusatum, in Ausciorum demum urbem translata. Civitatis Baionæ antiquum propriumque nomen erat Lapurdum, in quo*

« *Tribunum cohortis Novempopulanæ statio-*
« *nem habuisse docet Notitia Imperii; castrique*
« *veteris illic positi murorumque ejus opere Ro-*
« *mano constructorum non ignobilia rudera su-*
« *persunt circa ecclesiam cathedralem et castrum*
« *regium. Boiates autem erant populi qui cir-*
« *cum ipsum habitabant, à quibus tandem ipsa*
« *civitas nomen accepit, eo modo quo pleræque*
« *Galliarum aliarumque regionum civitates no-*
« *men indemptæ sunt à populis sibi contributis.*
« *Alii sunt Boii in agro Burdigalensi quorum*
« *mentio est in Epistola quâdam Paulini ad*
« *Ausonium, quos inter et Boïates interjectum*
« *est territorium civitatis Aquensis. Quarè ex-*
« *pungendum est glossema ab imperitâ manu*
« *adscriptum notitiæ cuidam recentiori, ubi ad*
« *civitatem Boïatium additur hæc nota, id est,*
« *Boïus in Burdigalensi. Hunc errorem depre-*
« *hendit primus geographiæ veteris et novæ peri-*
« *tissimus auctor Nicolaus Sanson — Cæterum*
« *è Eoïatium vocabulo fluxit nomen Baionæ et*
« *Baïonensium Episcoporum qui dicti quoque*
« *sunt Lapurdenses, è veteri castro Lapurdo,*
« *quod circa annum 848 excisum est, undà cum*
« *civitate et reliquis Novempopulanie civitati-*
« *bus eamdem ruinam passis à Normanis Bur-*
« *digalam obtinentibus. » (Marca Hisp. Libr. I.*
cap. 14.) « La cité des *Boiates* est l'une des XI
« cités qui se trouvent énumérées sous la mé-
« tropole d'Eause, transférées depuis à Auch.

« L'antique et propre nom de la cité de *Baïonne*
« était *Lapurдум*; la Notice de l'Empire nous
« apprend que le tribun de la cohorte de No-
« vempopulanie avait là une station; et on y
« voit encore autour de la cathédrale et du châ-
« teau royal de grands restes de l'ancienne
« citadelle et des remparts construits par les
« Romains. Or les *Boiates* étaient la peuplade
« qui habitait les alentours, et c'est d'elle que
« la cité a fini par prendre son nom, comme
« d'ailleurs la plupart des cités des autres ré-
« gions des Gaules qui ont emprunté leur nom
« aux populations qui étaient leurs tributaires.
« Autres sont les *Boiens* des environs de Bor-
« deaux, dont il est fait mention dans une lettre
« de saint Paulin à Ausone; entre eux et les
« *Boiates* se trouve le territoire de la cité de
« Dax qui les sépare. Il faut donc effacer l'ex-
« plication écrite par une main inhabile sur
« une notice de date récente, où à la *Cité des*
« *Boiates* on a ajouté cette note, c'est-à-dire
« *Boius dans le Bordelais*. Cette erreur a été re-
« levée d'abord par Nicolas Sanson, le très érudit
« auteur de la *Géographie ancienne et nouvelle*.
« Du reste c'est du nom des *Boiates* qu'est venu
« le nom de *Baïonne* et des évêques *Baïonnais*
« que l'on appelle aussi *Labourdains*, du nom
« de l'ancienne citadelle du *Labourd* qui fut
« détruite vers l'an 848, avec la ville et les autres
« cités de la Novempopulanie, que les Nor-

« mands dévastèrent après s'être emparés de Bordeaux. » (Marca Hispanica. Lib. I. cap. 14.)

Nous joignons à cette citation les paroles de Scaliger sur le même sujet :

« *Boiatum civitas, hoc est Baiona, quasi Boiona, quæ olim dicebatur Lapurdum ubi erat præsidium Romanorum. Hodie territorium ejus nomen retinet et vocatur Lapord seu pagus Lapurdensis...* La cité des Boiates, c'est-à-dire *Baione*, comme si l'on disait *Boionà*, qui autrefois s'appelait *Lapurdum*, où se tenait une garnison romaine. Aujourd'hui, c'est le pays qui garde ce nom et s'appelle *Labourd* ou territoire labourdin. » (L. II. ch. 7.)

L'opinion contraire a aussi pour elle des savants d'une grande autorité; elle est soutenue par Oyhenart, dans sa *Notitia utriusque Vasconiae*; par d'Anville dans sa *Géographie de la Gaule*; et de notre temps par M. Desjardins, l'illustre et savant académicien, dans sa *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*. Ceux-ci placent la cité des Boiates chez les Boïens du Bordelais, à la Teste-de-Buch ou aux environs. Ils s'appuient tous sur les mêmes documents et les mêmes raisons; nous allons les examiner, les peser et en apprécier la valeur.

Le premier document qu'ils allèguent est la lettre de saint Paulin à Ausone :

*An mihi te, Domine illustris, si scribere mens est,
Qua regione habites, placeat reticere nitentem
Burdigalam, et piceos malis describere Boios?*
(Epist. 5. ad Auson.)

Illustre seigneur, s'il vous plaît de m'écrire du pays que vous habitez, est-ce que vous ne voudrez pas me parler de la brillante ville de Bordeaux, et aimerez-vous mieux me dépeindre les poisseux *Boiens*?

Le second est l'itinéraire d'Antonin qui place *Boius* ou *Boios* à 16 milles ou 23 kilomètres et demi de Bordeaux.

Ces deux documents prouvent qu'il y avait près de Bordeaux une peuplade du nom de *Boiens*; et à 16 milles de cette ville une localité du nom de *Boius* ou *Bojos*; ce que personne ne conteste. Mais ils ne prouvent pas qu'il n'y avait pas de *Boiens* ailleurs; et surtout ils ne prouvent nullement que la *cité des Boiates* (civitas Boiatum), dont il est question dans la Notice de la Novempopulanie, fût parmi ces *Boiens*. Le *Boius* de l'itinéraire d'Antonin, aux portes de Bordeaux, ne pouvait pas être une cité épiscopale; la Teste-de-Buch ne l'a pas été davantage. D'abord elle ne peut pas être le *Boius* de l'itinéraire qui était à 16 milles de Bordeaux, tandis que la Teste est à 50 kilomètres de cette ville; et puis, appelée par les géographes anciens *Promontorium Buscanum* et *Curiandum*

Promontorium par Ptolémée, elle a toujours été une localité de très peu d'importance dépendant de la cité de Bordeaux; il n'y a jamais eu là et n'a pu y avoir ni évêque ni gouverneur.

Le troisième document allégué par ces auteurs, qui du reste n'ont fait que se copier, paraît plus sérieux de prime abord; et c'est celui sur lequel ils fondent plus particulièrement leur opinion. Il consiste dans une note explicative trouvée d'abord par Duchesne dans un manuscrit de la *Notitia Dignitatum Imperii* de la Bibliothèque de Thou. A la suite de *Civitas Boiatum*, on y lit : *quod est Boius in Burdigalensi*. Cette note a été reproduite avec quelques variantes dans d'autres copies de la *Notitia*; ainsi, au lieu de : *quod est Boius in Burdigalensi*, on trouve aussi : *quod est Burdigala*. Le *glossema* se rencontre aussi dans une Notice manuscrite des provinces et villes épiscopales de la chrétienté, ayant certains caractères d'antiquité et qui a été publiée en 1885, par Mgr Joseph-Auguste Duc, évêque d'Aoste. Ce qui n'a pas empêché le savant prélat de traduire *Civitas Boiatum* par *Bayonne*.

Mais enfin la note explicative existe; il s'agit de savoir quelle est son autorité et quelle est sa valeur. Ce qui infirme tout d'abord son autorité, c'est qu'elle ne se trouve pas dans les plus anciens manuscrits de la *Notitia Dignitatum Imperii* et de la *Notitia Provinciarum et Civita-*

tum Galliæ, qui portent *civitas Boiatum* sans nulle addition, comme toutes les dénominations des autres cités. Nous mentionnerons parmi ces manuscrits celui de CORBIE, qui est du sixième siècle et qui se trouve à la Bibliothèque nationale et le manuscrit de COLOGNE qui est du septième siècle.

Voici d'après ces manuscrits l'indication des cités de la Novempopulanie :

PROVINCIA NOVEMPOPULANA NUMERO XII

Manuscript. Corbien.

Metropolis civitas Elusatium.

Civitas Aquensium.

Civitas Lactorantium.

Civitas Convenarum.

Civitas Consurannorum.

Civitas Boiatum.

Civitas Benarnensium.

Civitas Autrensius.

Civitas Vasatica.

*Civitas Turba ubi Castrum Bi-
gorra.*

Civitas Iloronensium.

Civitas Ausciorum.

Manuscript. Colon.

*Civitas Elusacium. — Civitas
Ausciorum.*

Civitas Aquentium.

Civitas Lactoratium.

Civitas Combinarum.

Civitas Consorannorum.

Civitas Boatium.

Civitas Benarentium.

Civitas Aturentium.

Civitas Vasatica.

*Civitas Turba ubi Castrum Bo-
gorra.*

Civitas Illoponentium.

Voici comment ces mêmes cités sont désignées dans une notice des villes épiscopales de

la chrétienté du dixième siècle, publiée par Emmanuel Schelstrate, bibliothécaire du Vatican : *Metropolis civitas Elosacis id est Austrius*; — *Aquensis*; — *Lactorantis*; — *Consorannis*; — *Boatus*; — *Beranensis*; — *Aturensis*; — *Vasatecas*; — *Turbaidis*; — *Elorona*; — *Eloratis*.

Toute la valeur de la note explicative vient donc de l'autorité du copiste qui a ajouté à *civitas Boiatum* : — *quod est Boius in Burdigalensi*. — Marca et son éditeur Baluze disent : « *Hoc glossema ab imperita manu adscriptum expungendum est*; Cette explication a été écrite par une main mal avisée, une main ignorante; elle doit être effacée. » C'est aussi l'avis de Nicolas Sanson et d'Adrien de Valois; et il est impossible de ne pas leur donner raison.

En effet : 1^o les *civitates* des *Notitiæ* sont des cités épiscopales, des chefs-lieux de populations; or les Boïens du Bordelais n'ont jamais eu d'autre chef-lieu, d'autre ville épiscopale que Bordeaux.

C'est sans doute cette considération qui aura engagé certains copistes à substituer une étourderie à une autre, en mettant : *quod est Burdigala* à la place de : *quod est Boius in Burdigalensi*. *Burdigala* est bien la cité des Boïens du Bordelais; mais la *civitas Boiatum* des *Notitiæ* est distincte de *Burdigala* qui est portée sous le nom de *civitas Burdigalensium* dans la seconde Aquitaine et non dans la province où se trouve *civitas Boiatum*.

2^e Toutes les notices placent *civitas Boiatium* dans la Novempopulanie, ou troisième Aquitaine; en la mettant chez les Boïens du Bordelais, on la change de province. Or cela n'est pas possible. La cité des Boïates a sa place dans la Novempopulanie; dans toutes les Notices, elle est portée sixième dans la province métropolitaine d'Eause; il n'est pas loisible de la déplacer; elle est là, et elle ne peut pas être ailleurs. On ne peut pas confondre les catégories des cités et des provinces, si bien coordonnées, si intelligemment groupées et distinguées dans les *Notices*.

3^e La cité des Boïates n'est pas chez les *Boïens du Bordelais*; elle est dans la Novempopulanie; c'est incontestable. Mais dans la Novempopulanie quelle cité peut-elle désigner si ce n'est *Bayonne*? — Il n'y en a aucune; — toutes les autres villes épiscopales de la province ont leur désignation dans les notices; Bayonne seule y serait omise, si elle n'était indiquée par *civitas Boiatium*. Or elle n'a pas pu être omise, puisqu'elle existait et comme chef-lieu et comme ville épiscopale.

La charte de l'abbaye de Divieille lui donne des évêques dès le 1^{re} siècle. Elle parle d'Iscassicus, évêque de Lapurdum, qui aidait de ses conseils Ezentius, évêque de Dax. Cet Ezentius assistait en 384 au concile tenu à Bordeaux contre les Priscillianistes. Cette charte de

Divielle est perdue, mais Compaigne, qui la rapporte, est un chroniqueur très exact et très consciencieux; il ne l'a pas inventée; elle devait exister de son temps et il a dû l'avoir sous la main. Voici le passage qu'il cite: *Iste episcopus (scilicet Ezentius Aquensis) consiliis salutaribus Iscassici Lapurdensis Episcopi, nobilitate familia et sanctitate insignis, prudenter et feliciter diœcesim gubernavit; ecclesiasticam disciplinam instituit, amplectendamque ordinavit.* « Cet évêque (c'est-à-dire Ezentius de Dax), secondé par les conseils salutaires d'Iscassicus évêque de Labourd, prélat illustre par la noblesse de son origine et par sa sainteté, gouverna le diocèse avec prudence et avec bonheur; il y établit la discipline ecclésiastique et prit des mesures pour la faire observer. »

Grégoire de Tours, dans son histoire des Francs, rapporte en entier le traité conclu entre Gontran et le roi Childebert en l'année 587. Or dans ce traité *Lapurdum* est une des cités attribuées à Childebert; et Dom Ruinart, le savant bénédictin, dans ses notes sur ce passage de l'histoire de Grégoire de Tours, écrit: *Urbes hic enumeratæ hodieque cathedra episcopali pollent..... Lapurdum seu civitas Boiatum hodie Baiona appellatur.* « Les villes ici énumérées sont encore aujourd'hui des sièges épiscopaux... *Lapurdum* ou cité des *Boiates* est aujourd'hui appelé *Baione*. » (Grég. de T. *Hist. des Fr.* L. IX. cap. 20.)

La charte de Lescar compte Lapurdum parmi les villes épiscopales détruites par les Normands en 848 : *Civitates quæ destructæ fuerunt hæ sunt : Aquis, Lascurris, Olero, Ecclesia Tarbeæ, civitas Elusina metropolitana, Conseran. Convenen. Lactoran. Basaten. Lapurdensis. Et sedes Vasconiæ fuerunt in oblivione multis temporibus, quia nullus episcopus in eas introiit.*

Arsius Racca, qui gouverna plusieurs diocèses de la Gascogne après les bouleversements occasionnés par les Maures, a laissé une charte datée de l'année 980, et rapportée tout entière par Oyhenart, dans laquelle il énumère les localités et territoires qui de *toute ancienneté* (*ex priscis temporibus*) ont fait partie de l'évêché de *Lapurdum*. Cette même circonscription a été confirmée, en 1105, par une Bulle de Pascal II; et en 1194 par la Bulle de Célestin III à Bernard de Lacarre, évêque de Bayonne, qui avait accompagné Richard, roi d'Angleterre, dans la troisième croisade en Palestine.

La cité de *Lapurdum* était une ville épiscopale de la Novempopulanie; elle n'a pu être omise dans les *Notitiæ*; elle doit y figurer nécessairement. Or elle ne peut y être désignée que par *civitas Boiatum*; et si celle-ci ne désignait pas *Lapurdum*, on ne saurait absolument où placer *civitas Boiatum*. La conséquence nécessaire est donc que *civitas Boiatum* est *Bayonne*.

Une observation importante et qui vient à l'appui de notre thèse, c'est que les *Notiliae* désignent les cités par les noms des populations qui composent leur district. Voilà pourquoi Bayonne y est appelé *civitas Boiatum* et non *Lapursum*. Au contraire, dans les nomenclatures des villes épiscopales que nous trouvons dans les chartes, les chroniques et les histoires du pays, nous voyons ces cités désignées par leur nom propre, par exemple Bayonne par *Lapursum* et non point par *civitas Boiatum*. Mais nulle part on ne rencontrera les deux noms ensemble. Là où figure *civitas Boiatum*, il n'y a pas de *Lapursum*; et là où l'on trouve *Lapursum*, *civitas Boiatum* disparaît. Ce qui prouve encore une fois que l'un tient lieu de l'autre, et que les deux dénominations désignent la même ville épiscopale. C'est au douzième siècle, sous la domination anglaise, que le nom de *Bayonne* paraît avoir remplacé celui de *Lapursum*. Il est arrivé alors que les habitants de la région qui auparavant s'appelaient *Boiates*, ont pris l'ancien nom de la capitale et ont été appelés *Labourdins*; et la ville qui s'appelait *Lapursum* a pris le nom ancien de la population et s'est appelée *Boioena*, désinence vasconne qui signifie : *celle de Boiens ou la ville des Boiens*, devenue *Baiona* par suite des transformations que les étrangers et le temps font subir aux termes; telle est d'ailleurs l'opinion de

Scaliger et de Marca (1). Il y avait donc des *Boiens* dans le Bordelais et des *Boiates* dans la Novempopulanie ; les Boiates formaient la population des environs de Bayonne et de la contrée qui dépendait de cette ville ; ils devaient être séparés des Tarbelliens par l'Adour et occuper, dans le midi du fleuve, le territoire appelé depuis le *Labourd*. C'est là qu'il faut aussi placer les *Sedi-Boiates* et les *Basa-Boiates* de Pline, qui embarrassent les géographes et qui sont évidemment les mêmes que les *Boiates*. Pline les compte parmi les *Ibero-Aquitains* et il les porte à la fin de la liste des peuples qui occupent le littoral de l'Océan depuis l'embouchure de la Loire jusqu'aux Pyrénées ; ce qui désigne évidemment les habitants du littoral du golfe de Gascogne. Les *Sedi-Boiates* pouvaient être les habitants de la plaine et des rivages de la mer, et les *Basa-Boiates* les habitants des parties montagneuses. Les Basques appellent *Basa-Burutar* ceux de leurs concitoyens qui vivent près des montagnes ; ce mot signifie : habitant des extrémités sauvages.

Etant démontré que *Bayonne* est la *cité des Boiates*, et la tradition faisant de sainte Eurosie

(1) Roger de Hoveden, dans ses *Annales*, parlant de la prise de *Bayonne* par Richard, l'an 1177, a latinisé son nom et l'appelle *BAIONIA* : *Obsedit Baioniam civitatem, quam Bertrandus vicecomes Baioniæ munierat.* Plus tard Thomas Walsingham, bénédictin anglais, dans *l'Hypodigma Neustriæ, ad annum 1259*, l'appelle *Baiona*.

la fille du gouverneur ou prince des Boiens, il y a toute raison de croire que le lieu d'origine de la sainte martyre est Bayonne; et l'on voit que l'opinion des hagiographes italiens a un fondement plus solide que la simple analogie des termes.

D'ailleurs, autant il est invraisemblable qu'un prince d'Aragon eût demandé une femme en Bohême, autant il est naturel qu'il ait demandé la fille du gouverneur de Bayonne. Nous voyons dans le même siècle Charibert, frère du roi Dagobert, et lui-même roi d'Aquitaine, prendre pour épouse Gizella, fille d'Amandus, duc des Vascons, que l'on appelait aussi *roi des Vascons*; et Adalbaud, illustre gentilhomme franc, épouser sainte Rictrude, fille aussi d'un chef vascon. Les Vascons occupaient alors toute la région, et probablement le père de sainte Eurosie appartenait à cette nationalité. L'an 582, fatigués des vexations de Léovigilde, roi arien des Visigoths, ils partirent d'Espagne, des frontières même de l'Aragon, franchirent les Pyrénées, vinrent s'établir en deçà des monts, et ils s'y maintinrent malgré les efforts des rois francs, qui envoyèrent en vain plusieurs armées successivement pour les chasser et les refouler en Espagne (Grég. Turon. et Frédegaire).

On comprend qu'ils eussent conservé des relations d'amitié avec leurs voisins les Aragonais, et qu'ils aimassent à les entretenir *par des alliances*.

Bayonne est la cité des Boïates, et très probablement sainte Eurosie y est née; mais ici une autre question se présente naturellement à l'esprit : Comment se fait-il que si sainte Eurosie est originaire de Bayonne, elle n'y ait pas été honorée jusqu'à ce jour? Les raisons sont faciles à déduire : d'abord, bientôt après le martyre de sainte Eurosie, tout le pays fut dévasté et désolé par les incursions réitérées des Sarrasins. En 732, Abdérame, à la tête d'une armée formidable, vint fondre dans la Novempopulanie; il défit Eudes, duc d'Aquitaine; il s'empara de la cité de Lapurdum, y établit une garnison et même le culte de Mahomet (Catel, Nicolas Bertrand, et *Hist. du Lang. et de la Gasc.*). Dans le siècle suivant, ce furent les Normands qui se rendirent maîtres de la ville de Bayonne et de toute la contrée; et ils y portèrent une telle désolation que le Cartulaire de Bigorre la compare à l'extermination de Jérusalem et de la Judée par Antiochus, du temps des Macchabées; et la Charte de Lescar dit, ainsi que nous l'avons déjà rapporté, que dès lors *sedes Vasconiae fuerunt in oblivione multis temporibus, quia nullus episcopus in eas introivit*; « les sièges de la Vasconie furent longtemps dans l'oubli, « parce que aucun évêque ne les occupa. »

On comprend qu'au milieu de ces bouleversements successifs, de cet état de luttes et d'agitations continues qui dura plusieurs

générations d'hommes, le souvenir de la fille du gouverneur de Bayonne, partie pour l'Espagne et mise à mort par les Barbares, se perdit facilement de la mémoire de ses concitoyens; nous voyons qu'ils en vinrent même jusqu'à perdre les notions de la foi. Après plus d'un siècle et demi de désolation, vers l'année 900, saint Léon vint rappeler à nos ancêtres les enseignements de l'Evangile et rallumer au milieu d'eux la lumière de la foi chrétienne.

Mais on voit que le christianisme s'y releva lentement et avec peine, puisqu'en 980 encore, Arsius Racca était seul évêque de plusieurs diocèses de la Gascogne.

Dieu, dans sa sagesse, détermine les temps opportuns pour le culte de ses saints, comme pour l'accomplissement de tous ses décrets. Il a attendu ces derniers siècles pour faire honorer le glorieux saint Joseph par son Eglise. Il attendit que les temps des troubles et des calamités dont nous avons parlé fussent passés, pour révéler le corps de sainte Eurosie et manifester sa sainteté. Pendant longtemps il s'est contenté de la faire honorer en Espagne; plus tard, vers le xvi^e siècle, il a étendu son culte en Italie. Le temps opportun n'était pas encore arrivé pour la France; en effet, les trois siècles qui nous ont précédés étaient peu favorables à l'introduction du culte de saints nouveaux parmi nous. Les luttes de toute sorte que

l'Eglise de France a eu à soutenir, d'abord contre le protestantisme, ensuite contre le jansénisme, et l'influence de l'école rationaliste de Launoy l'ont tenue dans une grande réserve; et elles l'ont, pour ainsi dire, obligée à une excessive sévérité à l'égard des légendes des saints. Aussi s'est-elle montrée, durant cette période, plus disposée à réduire le nombre des saints même déjà honorés par l'Eglise, qu'à en admettre de nouveaux. On sait combien on en supprima dans les bréviaires gallicans des XVII^e et XVIII^e siècles (1).

Il n'est donc pas étonnant que sainte Eurosie n'ait pas été jusqu'ici l'objet d'un culte particulier parmi nous. Mais aujourd'hui que la Providence a voulu que son origine fût recherchée, et qu'il est plus que probable qu'elle nous appartient par sa naissance, il semble qu'il est non seulement convenable mais très juste que nous l'honorions. Les étrangers qui lui rendent un culte nous l'ont attribuée avant que nous la revendiquions; leur opinion est la seule fondée,

(1) Mais quoique le culte public de sainte Eurosie n'ait jamais existé à Bayonne, une particularité très digne de remarque, c'est que le nom d'Eurosie ou Orasie est assez commun dans cette ville. De temps immémorial on a aimé à le transmettre en le donnant aux enfants, soit à leur baptême soit à leur confirmation; ce qui ne se remarque pas dans les pays environnans. A quoi attribuer cette particularité si ce n'est à la dévotion des anciens Bayonnais pour sainte Eurosie, dévotion à laquelle il ne semble pas qu'on puisse assigner une autre raison que la croyance des anciens à son origine Bayonnaise.

la seule admissible; comment pourrions-nous la repousser?

D'ailleurs elle a subi le martyre sur les limites de notre diocèse; son saint corps repose tout près de nos frontières; et tous les ans, les fidèles d'une partie de notre diocèse vont en grand nombre célébrer sa fête à Jacca, vénérer ses reliques et implorer son intercession.

Toutes sortes de considérations semblent donc non seulement légitimer le culte de sainte Eurosie parmi nous, mais nous faire un devoir de l'honorer d'une manière particulière. Puisse au plus tôt l'accomplissement de ce devoir nous mériter sa protection, si puissante ailleurs pour les peuples qui l'invoquent!

E. INCHAUSPE, chan.

vic. gen. de Bayonne.

